

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de Rosemont—La Petite-Patrie, tenue par conférence web, le mercredi 5 avril 2023 à 18h30, sous la présidence de Mme Johanne Tremblay.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 MOT DE BIENVENUE

Mme Natalie Poirier, animatrice, souhaite la bienvenue aux membres présents et s'entretient avec Mme Johanne Tremblay, présidente de la Caisse Desjardins de Rosemont—La Petite-Patrie.

La présidente agit comme présidente d'assemblée. Elle est assistée dans l'animation par Mme Debbie Abel, directrice générale, le secrétaire du conseil d'administration M. André Rousseau et par Mme Isabelle Després, adjointe à la direction générale. Une équipe de soutien est aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

Mme Johanne Tremblay, présidente s'adresse aux membres et leur souhaite la bienvenue.

Mme Poirier précise que le conseil d'administration a choisi une formule d'assemblée à distance, ce qui implique que

- les membres pourront voter en direct et à distance sur certains sujets et que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours.

De plus, que c'est lors de cette période qu'ils pourront se prononcer sur

- la répartition des excédents annuels
- et les ristournes
- et, pour l'élection des membres du conseil d'administration

1.1.2 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Mme Poirier invite les membres à faire l'écoute de la vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 RÈGLES

L'assemblée étant tenue en mode virtuel, les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions sont présentées par Mme Poirier.

Ces modalités portent notamment sur :

- le déroulement de l'assemblée,
- les votes en direct, et
- les diverses interactions.

De plus, Mme Poirier ajoute des précisions sur les membres soit,

Que seul un membre de plein droit de la caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote. Ce membre est celui qui respecte les conditions suivantes :

- être une personne physique de 18 ans et plus, ou être une personne morale ou une société
- résider, être domicilié ou travailler au Québec
- est un membre réadmis membre de plein droit;

2.2 NOMINATION DES SCRUTATEURS

Pour cette assemblée à distance et comme il y aura de la votation en direct, deux scrutateurs doivent être nommés.

La présidente recommande

- Mme Sonia Alvarez
- Mme Lynna Taing

afin d'agir comme scrutatrices, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé ce soir.

À ce moment, la présidente demande un proposeur et un appuieur.

« retiré » propose d'adopter la recommandation et est appuyé par « retiré ».

Qui vote pour?

Qui vote contre?

À la suite du vote, la proposition de nommer Mme Sonia Alvarez et Mme Lynna Taing comme scrutatrices est adoptée à l'unanimité.

2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté par M. André Rousseau secrétaire du conseil d'administration.

1. Ouverture de l'assemblée

- Mot de bienvenue
- Message du président du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- Règles pour participer à l'AGA
- Nomination des personnes scrutatrices
- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 mars 2022

3. Retour sur l'année 2022

- Rapport du conseil d'administration
- Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- Rapport financier
- Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions au conseil d'administration

5. Propositions soumises au vote

- Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels
- Élection des membres du conseil d'administration
- Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

La présidente remercie M. Rousseau et demande un proposeur et un appuieur.

« retiré » propose d'adopter l'ordre du jour et est appuyée par « retiré ».

Qui vote pour?

Qui vote contre?

À la suite du vote, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 30 MARS 2022

Comme indiqué dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la Caisse.

Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, aucune lecture ou résumé n'est effectué.

La présidente demande une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022.

« retiré » propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022 et est appuyé par « retiré ».

Qui vote pour?

Qui vote contre?

À la suite du vote, la proposition d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022 est adoptée à l'unanimité.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente débute en présentant les membres du conseil d'administration. Elle poursuit avec les principales réalisations de la dernière année pour la caisse ainsi que les orientations fixées.

3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

La présidente présente le rapport du conseil d'administration sur la surveillance des règles déontologiques.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 RAPPORT FINANCIER

La directrice générale débute en présentant les résultats de notre grand groupe coopératif auxquels la caisse contribue.

Elle invite par la suite les membres à écouter une courte capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers du Mouvement Desjardins.

Par la suite, ce sont les résultats financiers de la caisse qui sont présentés dans une autre capsule vidéo.

La présidente demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires.

3.4 PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

La directrice générale mentionne que c'est grâce au Fonds d'aide au développement du milieu (ce qu'on appelle le FADM), aux dons et commandites de la caisse, que la caisse appuie un grand nombre d'organismes et d'institutions qui jouent un rôle essentiel auprès de la population en contribuant au développement durable de la communauté. En 2022, c'est un montant de 381 275 \$ qui a été remis pour soutenir des initiatives porteuses, dans différents secteurs d'activités.

De plus, elle ajoute que ce sont 272 656 \$ qui ont été investis dans des projets soutenant pour la communauté et ce sont les projets d'engagement social et humanitaire qui ont bénéficié de l'appui total le plus important. Les dernières années ont engendré une recrudescence des demandes dans cette catégorie et nous avons été à l'écoute de la communauté.

Elle rappelle qu'en 2021, le conseil d'administration de la Caisse a adopté un Plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de la collectivité. Ce Plan d'engagement et de proximité a permis de déterminer des priorités d'investissement pour nous assurer que notre engagement se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires. Elle invite les membres à consulter la politique d'investissement disponible sur le site internet de la Caisse.

Elle poursuit avec la présentation des priorités d'investissement soit,

- L'éducation
- Les saines habitudes de vie
- Le développement économique
- La protection de l'environnement

Elle invite par la suite les membres à regarder une vidéo portant sur un projet que la caisse a soutenu cette année, il s'agit de la Grande foire verte de l'école primaire Saint-Berthélémy.

À la suite de la présentation de la vidéo, elle présente et commente le solde du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM).

Fonds d'aide au développement du milieu	
Fonds disponibles au 31 décembre 2021 (réserve)	1 048 k\$
Affectation au FADM adoptée par les membres lors de la dernière AGA	305 k\$
Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice	
Montant distribué	273 k\$
Récupération d'impôt	(72) k\$
Solde au 31 décembre 2022	1 152 k\$

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Poirier invite les membres à poser leurs questions ou à émettre leurs commentaires.

Question 1 :

Est-ce que le centre de services St-Ambroise fera l'objet d'une réouverture ?

La directrice générale répond qu'une décision finale n'est pas prise à cet effet, mais que le souhait à ce stade-ci n'est pas de le réouvrir.

Elle parle des défis de main-d'œuvre et du télétravail qui est un élément à considérer pour être un employeur de choix.

De plus, elle ajoute que les deux points de services actuels peuvent entièrement répondre aux besoins des membres.

Dans le but de prendre une meilleure décision d'affaires pour assurer la pérennité de notre organisation, elle termine en mentionnant qu'une analyse approfondie sera effectuée.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)

Mme Poirier invite les membres à écouter une capsule vidéo portant sur cet élément distinctif de notre coopérative.

- PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)

Elle rappelle que toute la documentation de référence est disponible

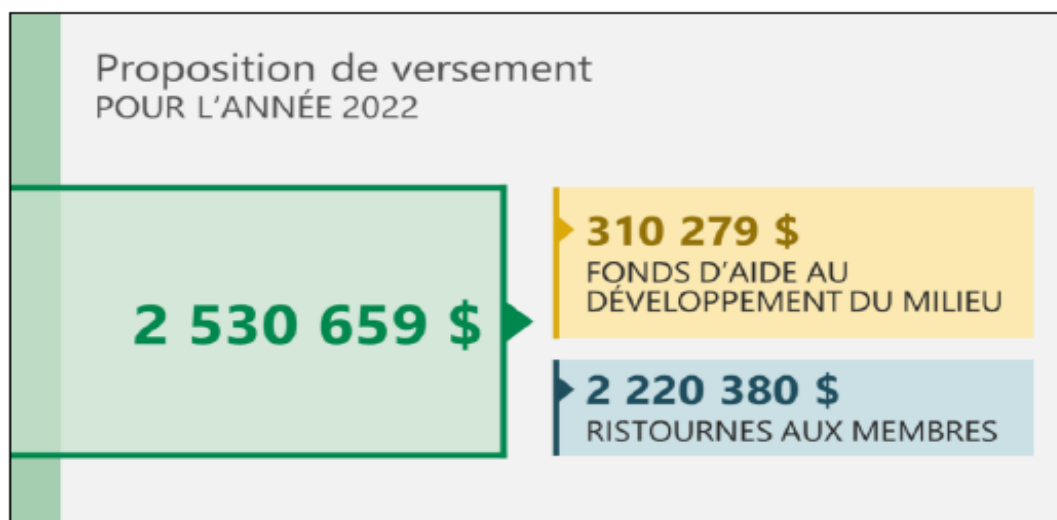
- en cliquant sur le bouton « Documents » sous la fenêtre vidéo
- et sur le site Internet
- ou sur demande auprès de la Caisse.

De plus, la présidente tient à préciser que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux pour l'ensemble des membres et de notre communauté et bien sûr, totalement conforme aux encadrements applicables.

Elle invite par la suite la directrice générale à présenter la recommandation du conseil d'administration.

Mme Abel débute en mentionnant que les excédents se chiffrent à 13 232 000 \$. Elle poursuit en présentant la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	13 232 k\$
	Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	44 802 k\$
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	201 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	10 k\$
¹ Inclut 2 233 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes ² Net d'impôt FADM Fonds d'aide au développement du milieu RRE Réserve pour ristournes éventuelles	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	58 245 k\$
	Affectation au FADM	(310) k\$
	Affectation à la RRE	(10 525) k\$
	Affectation à la réserve générale	(47 409) k\$
	Solde des excédents à répartir	0



À la suite de la présentation, la présidente demande un proposeur et un appuieur.

« retiré » propose la recommandation de partage des excédents et est appuyé par « retiré ».

Mme Poirier précise que la proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.2.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

En tant que présidente du conseil d'administration, tel que le prévoit le règlement, Mme Johanne Tremblay, agira comme présidente d'élection.

Quant au secrétaire d'élection, dont le rôle est de s'occuper du bon déroulement des votes pendant l'assemblée, M. André Rousseau agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Avant de présenter le rapport du comité de mise en candidature, Mme Poirier rappelle la démarche du profil collectif enrichi. Elle invite par la suite Mme Tremblay à présenter le rapport.

Mme Tremblay débute en mentionnant que, conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 18 janvier 2023 de la façon suivante :

- affichage dans tous nos établissements
- diffusion sur nos canaux virtuels (notre site Internet, notre page Facebook)
- affichage dynamique sur les écrans en caisse
-

Pour l'assemblée générale de cette année, 6 postes sont à combler et la Caisse a reçu 8 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Mme Tremblay nomme les personnes candidates et invite les membres à consulter le document de présentation de toutes les candidatures éligibles qui a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Elle ajoute que ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

5.2.3 PRÉSENTATION DES CANDIDATS À L'ÉLECTION

Mme Poirier mentionne qu'avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, le conseil d'administration a demandé à chacune des personnes candidates de préparer une courte présentation orale, d'un maximum de 2 minutes.

Les présentations seront chronométrées et, par souci d'équité envers les personnes candidates, elle les avisera lorsque le temps sera écoulé, pour mettre fin à leur présentation.

Elle en profite pour dire que cette portion de l'assemblée sera disponible en réécoute sur le site Internet de la Caisse.

Elle invite les candidats à tour de rôle à présenter leur candidature.

1) Nathalie Bertrand	2) Geneviève Brousseau
3) Léo Le Stum-Boivin	4) Louis Plante
5) Alexandre Riccio	6) Martin Thiboutot
7) Jean Valiquette	8) Berchnaude Vernet

5.2.4 Élection par votation

Comme mentionné en début d'assemblée, l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3 PRÉCISION SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Mme Poirier apporte quelques précisions pour que les membres puissent exercer leur droit de vote en différé en toute connaissance de cause :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.
- La réécoute de cette assemblée sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.

Elle ajoute que la documentation de référence est disponible sur le site internet de la Caisse ou sur demande auprès de la caisse.

De plus, elle mentionne que dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours et qu'il sera possible pour les membres de voter jusqu'au 9 avril 2023, à 23h59.

Elle poursuit avec quelques précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée soit, jusqu'au moment du dévoilement, les résultats de vote demeurent confidentiels. Puis dans les 24 à 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse.

Elle termine en disant que c'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle qui a débuté ce soir.

La présidente prend la parole et indique que, bien que le conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle ils sont invités à voter soit celle qui est la plus avantageuse pour les membres et la communauté, qu'elle doit toutefois les informer que, si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours.

Ils seront alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui leur sera soumise pour une nouvelle période de votation.

Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Au nom de tous ses collègues, la présidente du conseil d'administration remercie les membres pour leur présence, leur implication ainsi que leur confiance envers toute l'équipe de la Caisse Desjardins de Rosemont—La Petite-Patrie.

Elle souhaite bonne chance à ceux et celles qui sont en élection et remercie le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard de la répartition des excédents annuels.

Proposition sur la répartition des excédents annuels

94.16% des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : **adoptée**

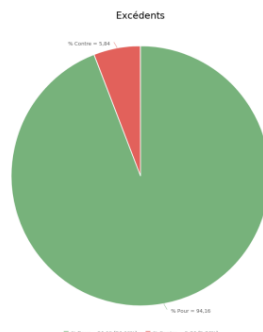
À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard de l'élection des membres du conseil d'administration :

1. Nathalie Bertrand
2. Geneviève Brousseau
3. Léo Le Stum-Boivin
4. Martin Thiboutot
5. Jean Valiquette
6. Berchnaude Vernet



Caisse Desjardins de Rosemont--La Petite-Patrie
Résultats de vote de l'assemblée générale annuelle 2023

Statut de la période de votation : Terminée



Candidat(s) élu(s) : Nathalie BERTRAND | Geneviève BROUSSEAU | Léo LE STUM-BOIVIN | Martin THIBOUTOT | Jean VALIQUETTE | Berchnaude VERNET

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 18 avril 2023 à 14h30.

Johanne Tremblay
Johanne Tremblay, présidente

André Rousseau
André Rousseau, secrétaire